



LE CHÊNE ROUGE, l'arbre de la Conquête !

Par Patrick Blanchet

Arbre commémoratif planté par la Société d'histoire forestière du Québec à l'occasion des festivités du 400^e anniversaire de la ville de Québec sur les plaines d'Abraham en collaboration avec le Conseil de l'industrie forestière du Québec.

Spécificité : Le chêne rouge est, selon frère le Marie-Victorin, la seule espèce de chênes indigènes de la région de Québec.



partie au genre *Quercus* et écrivait " [...] il n'existe pas d'arbre qui soit d'une utilité aussi réelle que le chêne. Partout son bois est réputé le meilleur dans les constructions navales et partout on l'emploie de préférence pour la charpente des maisons, et généralement pour la confection des instruments aratoires. " Toutefois, Michaux nous a apporté, dans cette publication, un éclairage nouveau en mentionnant que l'espèce *Quercus rubra* est de tous les chênes " **celui dont le bois est le dernier employé dans toutes espèces de construction** ", spécifiant que "sa texture grossière et ses pores entièrement vides, présentent souvent assez de capacité pour laisser passer un cheveu. Il est reconnu pour avoir de la force, mais aussi comme susceptible de pourrir promptement ". Disons que, de toutes les espèces connues, la ville de Québec et la vallée du Saint-Laurent possédaient celle la moins prisée et la moins favorable à s'adapter aux moyens techniques développés en Europe, particulièrement pour la marine qui ne pouvait se permettre l'usage d'un bois non perméable. En Amérique, le chêne blanc, le *Quercus alba*, jouissait d'avantages similaires au chêne d'Europe. Toutefois, Michaux signalait qu'il atteignait sa limite nordique aux portes de Trois-Rivières où on ne le trouve que parsemé. Il nous est donc possible de croire que, compte tenu de l'importance du chêne dans l'économie européenne et des caractéristiques biophysiques favorables au chêne rouge à Québec et dans la vallée du Saint-Laurent, une telle situation allait avoir des conséquences sur le développement de la colonie.

En fait, ce n'est qu'en 1724 que l'espèce *Quercus rubra* fut introduite en France par l'inspecteur général du ministère de la Marine, Henri-Louis Duhamel du Monceau, afin d'en étudier scientifiquement les caractéristiques. Il faut dire que Duhamel était un expert, aujourd'hui reconnu. Esprit des Lumières, il est considéré comme le père de la dendrologie forestière. En 1748, il publia un *Mémoire sur les bois du Canada* dans lequel il s'intéressa particulièrement aux caractéristiques mécaniques du bois de chêne canadien. Il en conclut que " la défectuosité du tissu cellulaire des bois de Canada, pourroit les rendre aussi susceptibles de la pourriture que les bois de la Lorraine, et alors ils ne seroient plus propres pour la construction des vaisseaux [...] ". Sachant que les bois de la Lorraine étaient jugés comme ceux de la moins bonne qualité de tout l'Empire français, le verdict était sévère. Si à cela nous ajoutons les coûts de transport et de main-d'œuvre extrêmement élevés ainsi que le peu de développement dans les infrastructures de la colonie, nous comprenons mieux pourquoi, dès l'année suivante, la construction des vaisseaux du roi fut ralentie puis définitivement interrompue en 1754. Nous pourrions même penser que cette mauvaise qualité des bois du Canada joua un certain rôle dans la décision de défendre ou d'abandonner le Canada et que cette perception est un peu à l'origine de celle véhiculée par le Candide de Voltaire en 1759, qui affirmait : " Vous savez que ces deux nations sont en guerre pour quelques arpents de neige vers le Canada, et qu'elles dépensent

Quand le premier intendant de la Nouvelle-France, Jean Talon, arriva à Québec, il nota aussitôt la présence du chêne, un genre fort prisé par les Européens, tant pour les besoins domestiques que pour la construction navale. À cette époque, Jean-Baptiste Colbert, le ministre de la Marine française, responsable de la colonie, effectuait une réforme majeure du régime forestier incluant un vaste programme de reboisement des forêts de chêne en France. Sachant sa grande utilité dans la construction navale, connaissant la rareté des spécimens recherchés et voulant que la colonie joue un rôle majeur dans l'empire, Talon décréta une ordonnance afin de protéger l'espèce du défrichement. Toutefois, dans son adéquation, l'intendant n'avait pu observer, faute de connaissances, que l'espèce dominante en présence à Québec et dans la vallée du Saint-Laurent, le *Quercus rubra*, avait des propriétés mécaniques totalement différentes du chêne d'Europe, le *Quercus robur*.

Pour bien comprendre les différentes utilités des espèces de chêne à cette époque, nous avons pris note des commentaires de François-André Michaux, un botaniste français qui herborisa en Amérique du Nord, quarante ans après la Conquête. Dans son ouvrage intitulé *L'histoire des arbres forestiers de l'Amérique septentrionale*, publié en 1810 à Paris, il consacra la première

pour cette belle guerre beaucoup plus que tout le Canada ne vaut".

Aujourd'hui, le chêne rouge fait partie des essences prisées de la canopée québécoise. Ses spécificités, jadis non considérées, en font une essence de choix, tant pour l'industrie du meuble, des revêtements de sol, des moulures, de la menuiserie architecturale que des cercueils. Ses caractéristiques paysagères en font aussi une espèce recherchée par les touristes qui, chaque automne, arrivent par milliers pour prendre des clichés de cet arbre autrefois ignoré. Dans ce contexte, l'arbre, qui fut en partie cause de la Conquête ou de l'abandon de la colonie par la France, a trouvé sa valeur grâce à la capacité des habitants du territoire à s'adapter au milieu environnemental et aux espèces ligneuses présentes sur son territoire.

Le chêne rouge est nommé arbre de la Conquête en mémoire de l'influence des espèces forestières sur le destin des sociétés et de la transformation des usages du bois au cours de l'histoire. Il doit rappeler à toutes les générations que chacune d'elles doit faire face au défi de la pérennité de la ressource et que cette dernière est toute relative, car elle dépend de notre capacité à adapter nos compétences techniques aux conditions environnementales.

Je tiens à remercier Jacques Gravel, ing. f. du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec qui m'a permis de découvrir l'œuvre fascinante de Michaux père et fils. P.B.

François-André Michaux,
Histoire des arbres forestiers de l'Amérique septentrionale.
Paris, 1810.



Références :

Brunon Dupont de Dinechin, *Duhamel du Monceau : un savant exemplaire au siècle des Lumières*. Paris, Connaissance et mémoires européennes, 1999, 442 p.

Michel Allard, *Henri-Louis Duhamel du Monceau et le Ministère de la Marine*. Montréal, Leméac, 1970, 111 p.

François-André Michaux, *Histoire des arbres forestiers de l'Amérique septentrionale*. Paris, 1810, p. 126-128.

Jean-François Gauthier, *Description de plusieurs plantes du Canada par Mr Gauthier*, 1749, ANQ-Québec, cote P91.

Henri-Louis Duhamel du Monceau, *Traité sur les bois du Canada*, 1748 (Archives des Colonies, Série C11A, Correspondance générale, Canada, 27 décembre 1758, MG 1 - Série C11A : volume 103, p. 626-628).

Pourquoi le chêne rouge n'est pas imperméable ?

Le chêne Blanc et le chêne d'Europe, contrairement au chêne rouge, ont pour propriété de former de petites excroissances (thylles) comparable à des hernies au niveau de la partie centrale du tronc (le duramen) qui bouchent les pores du bois et qui le rende étanche.



Source : Alexis Achim, professeur de sylviculture au Département des sciences du bois et de la forêt, Faculté de foresterie et de géomatique

Sylvie Boucher

Députée de Beauport-Limoilou
Secrétaire parlementaire du premier ministre
et de la ministre de la Condition féminine



2000, avenue Sanfaçon
Bureau 101
Québec (Québec) G1E 3R7

Téléphone : (418) 663-2113
Télécopieur : (418) 663-2988
Courriel : bouchs1@parl.gc.ca



Chambres des communes